

AVIS DE CONCOURS EXTERNE

Pour le recrutement d'un Ouvrier des Parcs & Ateliers Ouvrier expérimenté polyvalent – mécanicien

Poste offert : 1
Ouverture des inscriptions : 18 septembre 2017
Clôture des inscriptions : 18 octobre 2017
Épreuves d'admissibilité : 30 octobre 2017
Résultat d'admissibilité : 19 novembre 2017
Épreuves d'admission : 28 novembre 2017- 29 novembre 2017
Résultat d'admission : semaine du 11 décembre 2017

LE POSTE

1 – Localisation du poste :

**Direction interrégionale de la mer sud-atlantique (DIRM SA)
Subdivision des phares et balises du Verdon-sur-Mer
4 quai Cordouan
33123 Le Verdon-sur-Mer**

2 – Définition du poste :

Les subdivisions des phares et balises de la DIRMSA ont pour mission la surveillance, la gestion, la modernisation et l'entretien de la signalisation maritime du territoire de la Nouvelle Aquitaine. La subdivision des phares et balises du Verdon-sur-mer est de plus centre de stockage de matériel de lutte contre les pollutions marines (POLMAR). Le matériel du centre est plus particulièrement dédié à faire face à des événements impactant les quatre départements littoraux de la Nouvelle Aquitaine.

L'agent est chargé :

- participer aux travaux de mécanique, d'entretien et de rénovation des outils et matériels gérés par la subdivision y compris les Établissements de Signalisation Maritime,
- participer aux travaux de mécanique et d'entretien des matériels du centre de stockage POLMAR*-Terre,
- d'effectuer tous les travaux de préparation, de traitement et de protection de surface sur l'ensemble des Établissements de Signalisation Maritime de la subdivision (bouées, espars, phares, structures à terre, en mer,...),
- d'effectuer les montages et démontages d'échafaudage,
- de participer aux travaux d'entretien et de rénovation de l'ensemble des bâtiments des Phares & Balises (bâtiments techniques, administratifs, logements ...) tant en intérieur qu'en extérieur,
- de participer aux travaux de démontage et/ou montage de bouées, de structures ou autres,
- de participer aux travaux de lavage à haute pression,
- des exercices et formations POLMAR. À ce titre, l'agent fera partie intégrante de l'équipe POLMAR. En cas de pollution maritime et dans le cadre de l'ORSEC**, l'agent pourra être mobilisé.

L'agent interviendra principalement en ateliers au Verdon-sur-Mer ; Il pourra toutefois être amené à intervenir en dehors des ateliers sur sites terrestres ou maritimes sur l'ensemble de la zone d'action de la DIRM SA***.

* POLMAR : Pollution Maritime

** ORSEC : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile

*** DIRM SA : Direction interrégionale de la Mer Sud-Atlantique.

3 – Nomination dans le poste :

Le corps des Ouvriers des Parcs et Ateliers est soumis aux dispositions du décret n° 65-382 du 21 mai 1965, admis au bénéfice de la Loi du 21 mars 1928.

Le candidat admis sera nommé conformément au statut des OPA comme Ouvrier Expérimenté.

4 – La rémunération

Le traitement mensuel brut de base (zone 3) est de 1 494,50 € auquel s'ajoutent :

- une prime de rendement de 8 % du traitement de base
- une prime d'ancienneté : « X % de l'ancienneté que détient le lauréat x le salaire de base »
- une prime de métier pour la classe 3 (prime mensuelle brute actuelle : 292,50€).

5 – Compétences et aptitudes pour l'exercice de la fonction :

Compétences générales

- être rigoureux, méthodique et ordonné,
- avoir le sens du contact et être capable de travailler en équipe,
- savoir rendre compte à sa hiérarchie,

Aptitudes physiques

- avoir une aptitude à travailler en hauteur,
- savoir nager,
- être en capacité de porter des charges lourdes.
- Absence de contre-indications à l'utilisation de produits hydrocarbures ou de produits solvantés ou produits hydrocarburés et solvantés

6 – Contraintes liées au poste :

- Horaires variables conformes au Règlement Intérieur de la DIRM SA.
- Astreinte dans le cadre des exercices et formations POLMAR.
- Disponibilité et déplacements en fonction des missions
- Déplacements sur toute la zone d'action de la DIRM SA (départements littoraux de Nouvelle Aquitaine)

LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

1 – Les conditions d'admission à concourir :

1.1 Conditions générales :

- ✓ posséder la nationalité française ou celle d'un autre État membre de l'Union Européenne,
- ✓ jouir de ses droits civiques,
- ✓ avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions,
- ✓ être en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée.

1.2 Conditions particulières :

- ✓ être titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en mécanique ou d'un CAP en carrosserie-peinture ou d'un CAP en peinture ou d'un CAP en maçonnerie ou d'un diplôme homologué équivalent (niveau V) ou d'un diplôme de niveau supérieur dans une des disciplines recherchées,
- ✓ âgés de 18 ans au moins et de 38 ans au plus au 18 septembre 2017 ; cette limite d'âge pouvant être reculée d'une part d'un temps égal à celui passé sous les drapeaux (service militaire légal, temps de guerre, périodes d'engagé militaire) et d'autre part, d'un an par enfant à charge au sens de la législation sur les prestations familiales,
- ✓ être titulaire du permis de conduire B,
- ✓ remplir les conditions d'aptitude physique nécessaires pour l'exercice des fonctions (voir ci-dessus).

Si vous avez la qualité de travailleur handicapé reconnue par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, votre handicap doit être compatible avec l'exercice des fonctions (voir ci-dessus).

NATURE DES EPREUVES

1 – Épreuves d'admissibilité :

Le jury procédera à l'examen du Curriculum-Vitae et de la note de motivation.

Le Curriculum-Vitae (CV) doit être envoyé au moment de l'inscription.

Le candidat sera ensuite convoqué sur le site des Phares & Balises du Verdon-sur-Mer afin de préparer à l'aide de son CV, une note de motivation de 3 pages maximum. Il devra détailler ses motivations à se porter candidat et mettre en évidence, à travers son parcours scolaire et professionnel (diplômes, stages, diverses expériences professionnelles ou non) ses aptitudes à exercer le poste tel que défini ci-avant. Cette épreuve vise aussi à apprécier l'aptitude du candidat à s'exprimer dans un style, une syntaxe et une orthographe correcte.

Durée de l'épreuve d'admissibilité : 1 heure 30 (coefficient 1)

2– Épreuves d'admission :

Les épreuves d'admission consistent en une série de tests pratiques et un entretien oral avec le jury.

◆ Épreuves pratiques : épreuve pratique qui permet au jury d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée. L'épreuve consiste en une mise en situation de travail.

Durée de l'épreuve Tests pratiques : 60 minutes (Coefficient 2)

◆ Entretien oral avec le jury : cette épreuve est destinée à apprécier la personnalité, les aptitudes et les motivations du candidat à postuler à l'emploi d'Ouvrier expérimenté polyvalent – mécanicien, son expérience professionnelle, sa perception du métier. L'entretien débutera par un exposé du candidat (5 minutes maximum) sur son parcours professionnel et/ou stages à caractère professionnel ainsi que sa motivation à occuper le poste. Le jury poursuivra par des questions plus générales pouvant comprendre des mises en situation.

Durée de l'épreuve Entretien oral avec le jury : 15 minutes (Coefficient 3)

3 – Règlement des épreuves

Les épreuves sont notées sur 20, une note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire.

Nul ne peut être admis s'il n'a pas obtenu une moyenne de 10/20.

Les candidats seront classés par ordre de mérite d'après le total des points obtenus.

Le candidat déclaré admis sera celui qui aura obtenu le plus de points.

MODALITES D'INSCRIPTION

1 – Retrait du dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription peut être retiré :

**Au siège de la DIRMSA
3 rue Fondaudège
33 000 Bordeaux (Gironde).**
auprès de l'unité RH de la DIRM-SA

ou

être téléchargé sur le site internet de la DIRMSA :

<http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr>

2 - Dépôt du dossier d'inscription

Les dossiers d'inscription devront être :

- déposés en échange d'un récépissé auprès de l'unité RH de la DIRM SA
ou
- expédiés par courrier à l'adresse ci-dessous :

***DIRM SA – Secrétariat Général/unité Ressources Humaines
1-3 rue Fondaudège, CS21227
33 074 Bordeaux Cedex***

Avant le 13 octobre 2017, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Si la convocation n'est pas parvenue au plus tard le 25 octobre 2017, le candidat devra le signaler en téléphonant à l'unité GRH

Correspondantes :

Mme Pascale MOULIN tel 05 56 00 83 36
Mme Dominique ETOURNEAU tel 05 56 00 83 37

ATTENTION :

- L'embauche du poste à pourvoir devra se faire avant le 29 décembre 2017
- Les candidats admis devront être libres de tout engagement au plus tard le 28 décembre 2017.

AVERTISSEMENT :

Il est rappelé à l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, qu'il encourt les peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L.313-1 et L.313-3 pour escroquerie et tentative d'escroquerie.